



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **27 juin 2011**

Délibération n° 2011-2342

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne - Vaulx en Velin - Décines Charpieu - Meyzieu - Jonage

objet : Convention de superposition d'affectation entre le Syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage, la Communauté urbaine de Lyon et Voies navigables de France (VNF)

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 juin 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 juin 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : M. Blein (pouvoir à M. Crédoz), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Balme (pouvoir à M. Claisse), Barthelémy (pouvoir à Mme Bargoin), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Brillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéremian), MM. Coulon (pouvoir à M. Darne JC.), Deschamps (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Guimet), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Jacquet (pouvoir à M. Plazzi), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Muet (pouvoir à M. Nissanian), Quiniou (pouvoir à M. Forissier), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Terrot (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Albrand, Giordano, Réale, Vurpas.

Séance publique du 27 juin 2011**Délibération n° 2011-2342**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Villeurbanne - Vaulx en Velin - Décines Charpieu - Meyzieu - Jonage

objet : **Convention de superposition d'affectation entre le Syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage, la Communauté urbaine de Lyon et Voies navigables de France (VNF)**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du 9 février 2009, le conseil de Communauté a approuvé le projet d'aménagement des berges du canal de Jonage, première phase opérationnelle d'un projet de mise en valeur d'espace naturel du territoire Rhône-amont appelé l'Anneau bleu.

Le projet, dont les travaux sont en cours, consiste à paysager et à créer, sur les deux berges du canal, environ 40 kilomètres de pistes modes doux qui seront agrémentés de lieux d'arrêts et d'aires de pique-nique, de détente et d'observation de la nature.

800 mètres de cet aménagement se situent sur le domaine public fluvial confié à Voies navigables de France (VNF), en rive gauche du canal de Jonage, entre la concession de Cusset gérée par ERDF et le Parc de la Feyssine.

Le 3 juin 2010, VNF a délivré une autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial à la Communauté urbaine de Lyon, afin d'autoriser cette dernière, à réaliser sur son domaine, les travaux d'aménagement consécutifs au projet.

A l'issue des travaux, l'entretien et la conservation des aménagements réalisés seront assurés par le Syndicat intercommunal d'aménagement du Canal de Jonage et la Communauté urbaine de Lyon, conformément à leurs statuts et aux articles L 2123-2 et L 2123-8 du code général de la propriété des personnes publiques. Les dépendances immobilières du domaine public fluvial font l'objet d'une nouvelle affectation compte tenu de leur ouverture à la circulation publique.

La présente convention fixe les conditions selon lesquelles ces dépendances sont confiées à VNF et font l'objet d'une superposition d'affectation au profit de la Communauté urbaine et du Syndicat intercommunal au regard de leurs compétences respectives ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention de superposition d'affectation pour les berges du canal de Jonage entre Voies navigables de France (VNF), le Syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage et la Communauté urbaine.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2011.